



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf  
ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)  
Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.064 :**

**Objet : Administration générale – Dénomination du stade de football municipal**

Mme le maire fait part au conseil municipal du souhait du club de football de baptiser le stade de football municipal « STADE MICHEL BONAL », en hommage à M. Michel BONAL qui s'est investi près de 30 ans au sein du club.

En effet, il en fut le Président de 1969 à 1987, puis secrétaire jusqu'en 1992, puis Dirigeant au service du club Vicois et CFC. De plus, dès la création du Cère FC il s'est investi en tant que dirigeant, et ce jusqu'en 1998. Il fut également médaillé du district du Cantal en 1970 et médaillé en 1992 de la Ligue Auvergne de la Fédération Française de Football.

### LE CONSEIL

CONSIDERANT la proposition du club de football,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de nommer le stade municipal de football « Stade Michel BONAL ».

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.061 :

Objet : Appel à projet Conseil départemental – FCI 2020- Dynamisation et revitalisation, des centres-bourgs et des cœurs de ville.

Mme le maire informe les conseillers qu'elle souhaite déposer une candidature de la commune à l'appel FCI 2020 « Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville », au titre du projet d'aménagement du centre historique de VIC-SUR-CERE.

Il convient de déposer une candidature pour obtenir un financement sur une première tranche de travaux d'un montant de 500 000€.

En effet, Mme le maire rappelle que :

- la commune (si elle est lauréate du programme Petites villes de demain) peut déposer un montant de dépenses de 500 000€ de travaux, et solliciter une subvention sur un taux de 30%, soit une subvention plafonnée à 150 000€ ;
- une part de 15% de 500 000€ peut être destinée à des acquisitions suivies de travaux ;
- le dossier doit être déposé avant le 11 décembre 2020.

Mme le maire propose aux conseillers de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CIT pour cette opération d'aménagement du centre historique, et rappelle que des crédits budgétaires ont été prévus au BP 2020 à hauteur de 4000€.

Mme le maire rappelle également que cette opération devra être menée en coordination avec les différents partenaires : la DRAC pour les périmètres de protection, le SDEC pour les réseaux secs, et la Communauté de communes concernant la réfection des réseaux humides, celle-ci ayant les compétences Eau potable et Assainissement.

### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** ACCEPTE la proposition de convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le projet d'aménagement du centre historique de VIC-SUR-CERE pour un montant de 7 333.40€ HT.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet FCI 2020 - Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville.

**ARTICLE 3 :** APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Acquisition Fondation Bertrand	75 000.00	Conseil départemental – FCI 2020 – 30%	150 000.00
Aménagement de la place de l'église	195 000.00	Conseil régional – 20%	100 000.00
Place Saint Rémy	97 000.00	Etat – 30%	150 000.00
Rue du baillage	79 000.00		
Liaison Place Saint Rémy RN 122	14 000.00		
Mission d'AMO	7 500.00	Autofinancement – 20%	100 000.00
Maîtrise d'œuvre et frais annexes (hors acquisition)	32 500.00		
<b>Total</b>	<b>500 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>500 000.00</b>

**ARTICLE 4 :** DIT que des subventions seront recherchées auprès des autres financeurs (notamment Etat, Conseil régional, Conseil départemental), afin de réduire l'autofinancement communal.

**ARTICLE 5 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

15 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre

Pour extrait conforme  
Le Maire,







VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.063 :**

**Objet : Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune**

Mme Katia FRANCOIS, adjointe, informe les conseillers que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes (ou autres collectivités) qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes porte le schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée régional (SDAP) pour la mise en accessibilité des transports régionaux par autocars pour les personnes en situation de handicap.

Les travaux d'aménagement des arrêts et notamment la mise en accessibilité relèvent du maître d'ouvrage (gestionnaire de voirie), l'obligeant à financer 20 % des travaux.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme Katia FRANCOIS,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** ACCEPTE la pose de 2 abris voyageurs (modèle dit M2 : 3,6 m \*1,50) aux arrêts suivants :  
Ligne AURILLAC - SAINT-FLOUR

- Arrêt de bus de Comblat :

- o ajout dans le sens AURILLAC/VIC-SUR-CERE
- o remplacement de l'abri actuel dans le sens VIC-SUR-CERE/AURILLAC

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,


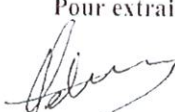
**ARTICLE 3 :** VALIDE le plan de financement suivant :

Organisme et origine	Subvention escomptée	Montant escompté en €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	80 % du montant HT des travaux	

**ARTICLE 4 :** AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.062 :**

**Objet : Marchés publics - Acquisition et démolition de l'ancienne station-service – Signature d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre**

Mme Katia FRANCOIS, adjointe, informe les conseillers que, préalablement aux ventes (CHEMOUNI et BONNET), un protocole d'accord est en cours d'établissement chez le notaire entre la commune et M. et Mme ANQUETIN, propriétaires du lot numéro 3, aux termes duquel les modalités de démolition des biens et droits à acquérir par la commune et la suppression de la copropriété seront arrêtées. Sera annexé à ce projet un constat de l'état des lieux qui a été réalisé le 25/11 par Maître Caroline EYRIGNAC, huissier de justice à AURILLAC.

D'autre part, au vu de la complexité technique de l'opération, il est proposé de signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec le CIT, afin d'aider la collectivité à rédiger les documents de consultation pour la maîtrise d'œuvre.

La DREAL a demandé à la commune de rester maître d'ouvrage de l'opération. Cependant, et afin de ne pas impacter la trésorerie de la commune, la convention de remboursement prévoira une clause de préfinancement de 80% des dépenses.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** DECIDE de signer une convention avec le CIT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 833.35€ HT, et DIT que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget primitif 2021.

**ARTICLE 2 :** DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'opération de démolition de l'ancienne station-service.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-063**

**Délibération n°2020.063.bis :**

**Objet : Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune**

Mme Katia FRANCOIS, adjointe, informe les conseillers que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes (ou autres collectivités) qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région.

**LE CONSEIL**

CONSIDERANT l'exposé de Mme Katia FRANCOIS,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1** : ACCEPTE la pose de 2 abris voyageurs (modèle dit M2 : 3,6 m \*1,50) aux arrêts suivants :

Ligne AURILLAC - SAINT-FLOUR

- Arrêt de bus de Comblat :

- o ajout dans le sens AURILLAC/VIC-SUR-CERE
- o remplacement de l'abri actuel dans le sens VIC-SUR-CERE/AURILLAC

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

15 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre

Pour extrait conforme  
Le Maire,



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.065 :**

**Objet : Finances – Admission en non-valeur**

Mme le maire informe les conseillers qu'une demande d'admission en non-valeurs de 28 pièces de recettes irrécouvrables pour un total de 3 886.93 € a été présentée par M. le receveur municipal. Cette liste comprend en particulier un total de 1 520.23 € de factures Eau et Assainissement 2018 et années antérieures non recouvrées. Pour rappel, un solde de 128 475.09 € d'excédent budgétaire des budgets annexes a été transféré à la communauté de communes, mais sans prise en compte des restes à recouvrer. Mme le Maire propose de présenter une demande écrite de compensation de 1 520.53 € à Mme la Présidente de la communauté de communes correspondant aux pertes subies par la commune.

En vue du mandatement de ces sommes, les crédits correspondants ont été inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2020 :

- article 6541 : 373.21 €
- article 6542 : 3 513.72 € (clôture pour insuffisance d'Actif sur R/LJ, produit insuffisant sur vente fonds de commerce, surendettement et décision d'effacement de dette)
- article 7718 : 1 520.23 € (compensation pertes RAR Eau et Asst, reversement communauté de communes).

### LE CONSEIL

VU les crédits inscrits au Budget Primitif 2020,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** ADMET en non-valeur 28 pièces de recettes irrécouvrables pour un total de 3 886.93 € dont 1 520.23 € de factures Eau et Assainissement 2018 et années antérieures non recouvrées.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Extrait du registre des délibérations 2020



VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.068 :

Objet : Culture - Convention Les rencontres culturelles du Carladès 2020-2021

#### LE CONSEIL

M. Isabelle MELLIN, adjointe, présente aux conseillers une convention qui a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre la commune et la Communauté de communes, dans le cadre de la saison culturelle LES RENCONTRES DU CARLADES, années 2020-2021.

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN, adjointe,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention, ci annexée, Les rencontres culturelles du Carladès 2020-2021.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n°2020.067 :

#### Objet : Finances - Budget principal - Décision modificative n°2

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers qu'il convient de procéder à une décision modificative (n°2) sur le budget principal, afin de pouvoir :

En section de fonctionnement (paiement des factures possible jusqu'à la date limite du 20 janvier 2021) :

Il est opportun de mobiliser des crédits non consommés prévus au BP 2020 :

- Dépenses imprévues : 7 399.64€
- FPIC – solde positif supérieure à la prévision : 9 396.00€

Afin de :

- régler le maximum de factures attachées à l'exercice 2020, en priorisant les entreprises locales
- absorber l'impact des dépenses liées à la crise sanitaire (19 352€ de fournitures exclusivement au 3/12)

En section d'investissement :

Il est opportun de virer un montant de 15 000€ non consommé à l'opération n°11 « Bâtiments » (10 000€ prévus pour l'accessibilité, et 5 000€ de provision), sur l'opération n°57 « Extension du restaurant scolaire » afin de pouvoir, le cas échéant, payer les dernières factures aux entreprises.

Ce virement est nécessaire afin de couvrir des plus-values de travaux non prévus au BP 2020.

Il convient également de virer sur la section de fonctionnement une recette imputée par erreur en section d'investissement d'un montant de 1050.00€ (subvention CNL pour acquisitions de livres pour public malvoyant).

### LE CONSEIL

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le BP 2020,  
CONSIDERANT l'avis favorable du trésorier en date du 8/12/2020,

### APRES EN AVOIR DELIBERE



ARTICLE 1 : VOTE la décision modificative suivante n°1 sur le budget principal :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Chap.011. c/60612 - Electricité	+ 2 000.00	
Chap.011. c/615221 - Entretien bâtiments	+ 7 000.00	
Chap.011. c/6068 - Autres matières et fournitures	+ 7 795.64	
Chap. 022 - Dépenses imprévues	- 7 399.64	
Chap. 014. c/739223 - FPIC	- 5 698.00	
Chap.73. c/73223 - FPIC		+3 698.00
Chap.74. c/74718 - subvention CNL (Etat) acquisition livres		+1 050.00
Chap. 023. Virement.	+ 1 050.00	
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>+ 4 748.00</b>	<b>+ 4748.00</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Opération n°11 : bâtiments – Art.2313	- 15 000.00	
Opération n°57 : extension du restaurant scolaire – Art.2313	+ 15 000.00	
Opération n°60 : équipements numériques médiathèque – Art.1321		- 1 050.00
Chap. 021. Virement.		+ 1 050.00
<b>Total section d'investissement</b>	<b>00.00</b>	<b>00.00</b>

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERÉ  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERÉ, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.066 :

Objet : Finances - Entretien de l'église - Demande de subvention Etat - DRAC – et Conseil départemental

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT le rapport de visite du 6 octobre 2020,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les travaux d'entretien de l'église pour un montant de 13 860.00€ HT.

ARTICLE 2 : SOLLICITE une subvention de 30% auprès de la DRAC au titre de l'entretien des monuments historiques.

ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Reprise de la toiture	4 748.00	Subvention DRAC – 30%	4 158.00
Révision et entretien complet de l'église et du clocher	5 640.00	Subvention Conseil départemental – 30% ( <i>délibération à solliciter ultérieurement</i> )	4 158.00
Renfort entrant charpente église	2 040.00	Autofinancement	5 544.00
Entretien et restauration de vitraux	1 432.00		
<b>Total</b>	<b>13 860.00</b>	<b>Total</b>	<b>13 860.00</b>

ARTICLE 4 : DIT que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2021.

ARTICLE 5 : DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

ARTICLE 6 : AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

18 voix pour, 1 voix contre

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.070 :

Objet : Personnel – Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;

CONSIDERANT que pour équilibrer le financement de cette mission, le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime ;

CONSIDERANT le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la commune ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024, celui-ci a retenu l'assureur et courtier COLLECTEAM / Yvelin / EUCARE / ACTE VIE ;

CONSIDERANT l'exposé de Mme le maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 :** AUTORISE le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 auprès de l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE selon les conditions suivantes et à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

Agents CNRACL : Décès - accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) – Incapacité, maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité ;

Tarification 1 : 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Extrait du registre des délibérations 2020

**ARTICLE 2** : PRECISE que la durée du contrat sera de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024. Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

**ARTICLE 3** : PREND ACTE que Madame le Maire est autorisée à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Cantal fixée à 0,25 % de la base de cotisation déclarée auprès du prestataire d'assurance permettant le calcul de la prime.

**ARTICLE 4** : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

---

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2020.071 :

Objet : Culture Convention avec l'Université inter-âges de Haute Auvergne

#### LE CONSEIL

CONSIDERANT l'exposé de Mme Michèle LABROUSSE, conseillère,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention, ci annexée, avec l'Université inter-âges de Haute Auvergne (UIHA).

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,





VILLE DE VIC SUR CERE  
CANTAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 4 décembre conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

PRESENTS : Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Vincent CASSAGNES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Jean-Paul JOULIA, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY, Mme Mylène NUGOU, Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Elisabeth ROCTON-RISPAL, conseillers municipaux ;  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : Mme Christelle BOUTET (pouvoir à M. Michel LHUILLERY), M. Lionel BOUYGES (pouvoir à M. Philippe LETANG)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n°2020.069 :**

**Objet : Personnel – Modification du tableau des emplois**

M. Philippe LAGIER, conseiller délégué, informe les conseillers qu'il convient de modifier le tableau des effectifs :  
- 1 agent peut prétendre à un avancement de grade, sans examen et à l'ancienneté.

**LE CONSEIL,**

VU l'avis favorable de la CAP en date du 11/6/2020

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 9 avril 2019,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LAGIER,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de modifier le tableau des effectifs, suite à l'avancement de grade d'un agent, de la façon suivante :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Date d'effet
Rédacteur	Rédacteur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/1/2020

**ARTICLE 2 :** DIT que le nouveau tableau des emplois est le suivant :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<p><b>Filière technique</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</u> Grade : Agent de maîtrise - effectif : 2 TC</p> <p><u>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</u> Grade : Adjoint technique - effectif : 5 - 4 TC - 1 TNC 29/35<sup>ème</sup>, en CLM</p> <p>Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe effectif : 7 - 6 TC dont 1 agent en CLM <i>remplacé par un agent non titulaire</i> - 1 TNC 17.5/35<sup>ème</sup></p> <p>Grade : adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe - effectif : 4 TC</p>	<p><b>Filière Administrative</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : Attaché</u> Grade : Attaché - effectif : 1 TC</p> <p><u>Cadre d'emploi : Rédacteur</u> Grade : Rédacteur ppal 2<sup>ème</sup> cl - effectif : 1 TC</p> <p><u>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</u> Grade : Adjoint administratif - effectif : 1 TC</p> <p>Grade : adjoint administratif ppal de 1ère classe - effectif : 1 TC</p>
<p><b>Filière Animation</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</u> Grade : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe - effectif : 1 TC, en CLM <i>Remplacé par 1 agent non titulaire à TNC 15/35<sup>ème</sup></i></p>	<p><b>Filière Culture</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine</u> Grade : adjoint du patrimoine ppal de 1<sup>ère</sup> cl - effectif : 1 TC à 80% <i>Complété par 1 agent non titulaire à TNC 17.5/35<sup>ème</sup></i></p>

AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

<p><b>Filière technique</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</u> Grade : Adjoint technique - effectif : 2 TC - 1 agent fonction ATSEM sur le motif : article 3-3 5 P</p> <p><i>Pouvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants. Emplois des catégories A, B et C. Engagement d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. A l'issue des 6 ans, renouvellement prévu en C.D.I.</i></p> <p>- 1 agent sur le motif : remplacement d'un titulaire absent</p>	<p><b>Filière Culture</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine</u> Grade : adjoint du patrimoine de 2ème cl - effectif : 1 motif : « remplacement de titulaire absent », 17.5/35<sup>ème</sup> contrat du 1/10/2020 au 30/9/2021.</p>
<p><b>Filière Animation</b></p> <p><u>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</u> Grade : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe - effectif : 1 motif : remplacement de titulaire absent », 15.5/35<sup>ème</sup>, contrat du 1/1 au 30/6/2021</p>	

**ARTICLE 3** : AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme  
Le Maire,

